



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

06 NOV 2024

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Nathalie DUMONT  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.52.25  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)

REF : 20240724\_ERSAS\_BT\_X\_LiqAstreinte-Rapport

**- Levée de mise en demeure -**

Monsieur le directeur,

Suite aux prélèvements et analyses des rejets aqueux effectués du 24 février au 17 juin 2024, l'inspection des installations classées a procédé au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2023 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de PORT-JEROME-SUR-SEINE.

L'inspection des installations classées ayant constaté que les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ont été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

**Monsieur le directeur  
ESSO RAFFINAGE**  
Immeuble Spring  
20 Rue Paul Hérault  
92000 NANTERRE